



## AXA WORLD FUNDS

(la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

Le 2 septembre 2013

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ DEMANDER CONSEIL À UN PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») ont décidé d'introduire le changement suivant, qui permettra à celle-ci de gérer vos intérêts de manière plus efficace.

**Changement de sous-gestionnaire financier du compartiment suivant :**

▪ **AXA World Funds – Global Aggregate Bonds**

Les Administrateurs prennent acte de la décision du gestionnaire financier de remplacer le sous-gestionnaire pour les titres japonais. Le nouveau sous-gestionnaire, qui remplace AXA Investment Managers Asia (Singapore) Ltd, est AXA Investment Managers Asia Ltd (Hong Kong). Les Administrateurs modifieront l'annexe en conséquence.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 9 septembre 2013.**

\* \*

Le prospectus mis à jour en tenant compte du changement mentionné dans la présente lettre est disponible au siège social de la SICAV ainsi qu'auprès du service financier en Belgique.

À l'attention des actionnaires belges : lorsqu'un rachat est proposé aux actionnaires du compartiment concerné à titre gratuit (sauf taxes éventuelles), la demande de rachat doit être adressée au service financier en Belgique (AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles). Le prospectus actuel, qui tient compte du changement mentionné dans les présentes, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement en français, en néerlandais et anglais dans les locaux du service financier en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : De Tijd et L'Echo. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Cordialement,

**Joseph Pinto**

Président du Conseil d'administration